

REGLEMENT

3^{ème} Tremplin Jazz à Lagny

édition 2011

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'association Jazz à Lagny organise un concours intitulé « Tremplin Jazz à Lagny » destiné à la promotion des artistes émergents sur la scène du jazz.

Il est ouvert aux artistes de tous âges et de toutes nationalités, la notion d'émergence étant laissée à l'appréciation du jury (Président du jury : Stéphane Huchard)

ARTICLE 2 : LES CANDIDATURES

Ce tremplin s'adresse aux formations de 2 à 6 musiciens maximum (du duo au sextet).

Les organisateurs ne couvrent pas les frais de déplacement et d'hébergement des participants.

Candidatures spontanées : Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet comprenant obligatoirement les quatre éléments suivants :

1. La fiche d'inscription dûment remplie, doit être signée par le représentant du groupe identifié ainsi comme seul interlocuteur responsable.
2. Une présentation détaillée du groupe (un CV, une revue de presse, éventuellement des photos...).
3. Un enregistrement de bonne qualité (CD), comprenant au moins trois morceaux, **dont au minimum une composition du groupe.**
4. Une fiche technique du groupe (backline et installation scénique).

Les dossiers de candidature sont à envoyer **avant le 1^{er} septembre 2011** dernier délai (*cachet de la poste faisant foi*) à l'adresse postale suivante :

M. BRUNO POLIZZI
POUR L'ASSOCIATION JAZZ A LAGNY
33 RUE DES CERISIERS
77090 COLLEGIEN

Les dossiers qui parviendront incomplets, erronés ou après la date limite ne seront pas retenus pour la présélection.

ARTICLE 3 : LA PRESELECTION

La présélection sera faite par un jury de professionnels des arts et métiers du spectacle (organisateurs, musiciens...).

Seront choisis comme finalistes 4 groupes selon les critères suivants :

1. la musicalité (qualité du son)
2. la maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes)
3. la cohésion du groupe (qualité de la mise en place)
4. l'identité musicale affirmée du groupe

Les groupes recevront une confirmation **après le 1er septembre 2011** pour savoir s'ils sont retenus ou non pour concourir à la finale du tremplin JAZZ 2011.

Pour prévenir les cas de désistement des candidats, deux groupes suppléants sont désignés par le comité artistique lors de la sélection. Il leur est demandé dans la mesure du possible de se tenir prêt pour assurer un éventuel remplacement.

ARTICLE 4 : LA FINALE

Les 4 groupes retenus se produiront **le samedi 08 octobre 2011 à 11h00** au Théâtre Comédia, **13 boulevard du Maréchal Gallieni 77400 Lagny-sur-Marne.**
(<http://www.comediatheatre.com/>)

ARTICLE 5 : LES OBLIGATIONS

Les groupes présentés doivent être conformes à la fiche d'inscription (même line-up) à 1 musicien près (remplaçant éventuel pour une raison de santé, etc.).
Toute modification du personnel devra être soumise au jury.

Lors de la finale, chaque formation devra interpréter 3 titres minimums : le groupe est libre d'interpréter le répertoire qui lui convient (standards ou originaux) **avec au minimum une composition du groupe.**

La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder **trente [30] minutes** (installation sur scène comprise).

Les groupes sélectionnés se produiront devant un jury, mais l'accès à la salle est ouvert à tous les publics.

ARTICLE 6 : LE BACKLINE

Les formations sélectionnées disposeront sur scène :

- d'un piano numérique Roland FP7.
- d'une batterie (sans cymbales).
- d'un ampli basse
- d'un ampli guitare
- de micros chant Shure SM58

La gestion technique sera assurée par le régisseur du Théâtre Comédia.

ARTICLE 7 : LA DELIBERATION

Le jury sera composé de professionnels des arts et métiers du spectacle, spécialistes du jazz, sous la présidence de Stéphane Huchard. Les délibérations se feront à huit clos. Le jury n'a pas à justifier de son choix.

Les résultats seront donnés le jour même, samedi 8 octobre 2011 à 14h30, au Théâtre Comédia, et seront annoncés au public lors du concert du samedi 8 octobre à 20h30 à l'Espace Charles-Vanel.

ARTICLE 8 : LE PRIX

Le groupe lauréat bénéficiera d'une programmation au Théâtre Comédia avec un cachet de 800 euros le samedi 22 octobre 2011 à 20h30.

Concert SAMEDI 22 OCTOBRE 2011 au THEATRE COMEDIA

Prix du Tremplin Jazz à Lagny : 800 € offerts par l'association Jazz à Lagny

ARTICLE 9

Les organisateurs se réservent le droit soit d'annuler purement et simplement le concours, soit d'en modifier les conditions et le lieu de déroulement en cas de force majeure.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

ARTICLE 10

La participation au concours du Tremplin Jazz à Lagny-sur-Marne implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.

BRUNO POLIZZI
ASSOCIATION JAZZ à LAGNY
33 RUE DES CERISIERS
77090 COLLEGIEN
e-mail : brunizzi@aol.com

LAUREATS 2009 :

FESTEN

<http://www.festenmusic.com/Festen/Festen - Home.html>

*Damien Fleau (saxophone), Maxime Fleau (drums),
Oliver Degabriele (double bass), Jean Kapsa (piano)*

LAUREATS 2010 :

THE KANDINSKY EFFECT

<http://www.kandinskyeffect.tk/>

Warren Walker (saxophone, electronics) Gaël Petrina (basse) Gautier Garrigue (batterie)